

## REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

**Jeudi 6 et vendredi 7 février 2025**



### PRÉSENTATION

Les violences faites aux femmes constituent l'un des problèmes majeurs en matière de violation des droits humains<sup>1</sup> et concernent tous les milieux sociaux. Les données chiffrées sous-estiment le phénomène et indiquent que la fréquence de ces violences ne diminue pas, et cela en dépit des nombreuses campagnes de prévention et sensibilisation menées, en France, depuis 1989.

En 2021, 122 femmes ont été tuées par leur (ex)-partenaire - soit une femme tous les 3 jours – et 12 enfants mineurs ont été victimes d'homicides sur fond de violences au sein du couple sans qu'aucun membre du couple ne soit tué<sup>2</sup>. Outre ces décès, la violence intrafamiliale a de nombreuses conséquences sur l'état de santé des femmes qui en sont victimes et de leurs enfants<sup>3</sup>. Selon l'Enquête Nationale Périnatale de 2021 (Inserm, Santé Publique France, Ministère de la Santé et de la Prévention), la période de grossesse est identifiée comme particulièrement à risque de violences subies pour les femmes : 6,0% des femmes déclarent en effet avoir subi des violences psychologiques, soit pendant la grossesse (3,7%), soit depuis la naissance de leur enfant (0,5%), soit les deux (1,8%). Dans plus de la moitié des cas, ces violences psychologiques étaient répétées, et l'auteur était le partenaire dans 25,3% des cas. Le rapport de la commission des 1000 premiers jours précise que l'exposition répétée au climat de violence subi par la mère durant une période s'étendant du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant a un impact sur le développement infantile. Pourtant, le nombre de

signalements et d'informations préoccupantes émanant du milieu médical ou paramédical transmises aux autorités judiciaires et administratives reste faible. Nul doute qu'une meilleure prévention, un repérage plus efficace permettant des déclarations de situation ou de risque de danger permettrait de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées en adéquation avec le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022.

Former des professionnels issus de formations et de modes d'exercice différents sur la problématique de l'accompagnement des violences faites aux femmes et plus particulièrement des violences intrafamiliales permettrait d'améliorer les pratiques en favorisant l'interdisciplinarité autour de la parentalité et de l'enfant. L'article 51 de la loi du 4 août 2014 précise que « la formation initiale et continue des médecins, des personnels médicaux et paramédicaux, [...] comporte une formation sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes [...] ». Bénéficier d'un socle de connaissances communes sur cette problématique permettrait de mieux appréhender ces situations de grandes vulnérabilités et d'améliorer la qualité des interventions.

<sup>1</sup>Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011

<sup>2</sup>Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, année 2021, Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur

<sup>3</sup>HAS Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple. Comment repérer-Evaluer Juin 2019

### OBJECTIFS

#### Aptitudes et compétences

- > Appréhender la spécificité des situations de violence pour accompagner de manière adaptée et respectueuse la victime
- > Dépister et repérer les violences en sachant les définir, et leur attribuer la qualification et sanction pénale associée
- > Sensibiliser le professionnel aux stratégies de l'agresseur et à leurs impacts psychotraumatiques pour adapter sa communication avec les victimes
- > Élaborer les outils de dialogue et d'entretien nécessaires avec une femme possiblement victime de violences
- > Accompagner médicalement en évaluant la gravité de la situation de la victime et rédiger un certificat médical descriptif si nécessaire
- > Analyser les conditions du signalement et proposer des recommandations pratiques aux professionnels confrontés à une situation ou à une suspicion de violences
- > Orienter la victime vers le réseau d'accompagnement judiciaire, social et associatif

### CONTACTS

#### École Universitaire de Maïeutique de Brest

22 avenue Camille Desmoulins  
CS93837 - 29238 Brest cedex 3  
Christelle LE BRIS  
02 98 01 68 83  
secretariat.fc.esf@univ-brest.fr  
www.univ-brest.fr/fcsante

## REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

**Jeudi 6 et vendredi 7 février 2025**

### PROGRAMME

#### JOUR 1 :

##### Matin :

- > Épidémiologie et typologie des violences : de quoi parle-t-on ? Conséquences des violences
- > Les psychotraumatismes liés aux violences : quels sont les mécanismes neurobiologiques impliqués ?
- > Illustration - Film

##### Après-midi :

- > La responsabilité pénale des soignants face au dépistage : le secret professionnel et la notion de non-assistance à personne en danger : que dit la loi ?
- > L'orientation juridique des victimes et le processus judiciaire
- > Quelles sont les qualifications et sanctions pénales des violences ?
- > Le dépistage systématique : quelles stratégies et attitudes professionnelles à adopter ?
- > Les spécificités de l'entretien avec une femme victime de violences : quels sont les principes généraux de la relation empathique ?

#### JOUR 2 :

##### Matin :

- > L'orientation et le réseau autour des victimes de violence : quel est l'accompagnement judiciaire et associatif (protection sur ordonnance /signalement) ?
- > L'accompagnement médical : comment rédiger un certificat descriptif ? Comment évaluer la gravité de la situation ?

##### Après-midi :

- > Ateliers pratiques sur la base de la simulation (jeux de rôles) : quels sont les spécificités de l'entretien pour favoriser l'apartenance des femmes ?

#### Synthèse et évaluation de la formation

### Méthodes pédagogiques

En couvrant des champs de compétences multiples, cette action fait intervenir des professionnels d'horizons divers : juriste, avocat, médecin légiste, psychologue, professionnel de l'action sociale et de l'accompagnement des victimes.

Le format de cette action allie l'association de méthodes expositives par apports cognitifs et méthodes actives, expérimentelles via la simulation.

Les apports cognitifs portent sur l'épidémiologie et la typologie des violences et leurs conséquences (psychotraumatismes et mécanismes neurobiologiques impliqués).

La responsabilité pénale des soignants face au dépistage, l'orientation juridique des victimes et le processus judiciaire ainsi que les qualifications et sanctions pénales des violences sont abordées.

Enfin l'importance du dépistage systématique, les spécificités de l'entretien avec une femme victime de violences (principes de la relation empathique, accompagnement médical) et l'orientation et le réseau autour des victimes de violence seront approfondis.

La méthode active, basée sur la simulation (jeux de rôles) permet de mettre en application les spécificités de l'entretien pour favoriser la parole des femmes, à partir du déroulé d'une consultation. Les jeux de rôle par simulation, systématiquement débriefés, permettent également d'évaluer l'acquisition des compétences visées.

Cette progression favorise la réflexion à partir des recommandations actuelles, sur le rôle de chacun et apporte des outils pratiques pour l'accompagnement de ces patientes.

Pour chaque thématique abordée, des références bibliographiques récentes et les recommandations de bonnes pratiques actuelles sont citées.

Un questionnaire d'évaluation de la formation est systématiquement proposé ainsi que la réalisation d'un pré-test et d'un post-test.

### VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

L'atteinte individuelle des objectifs de formation sera mesurée via l'enquête d'évaluation de la formation.

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

> **G. DELPECH-DUNOYER,**  
*Enseignante sage-femme*

### PUBLICS CONCERNÉS

- > Professionnels de santé : médecins, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeute, aide-soignante, auxiliaires de puériculture, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, chirurgiens-dentistes, psychologues...)
- > Professionnels médico-sociaux, conseillers conjugaux
- > Professionnels du champ social (éducateurs, assistants de service social, conseillères en économie sociale et familiale, responsables et bénévoles d'association...)
- > Agents des collectivités territoriales et de l'État : chargés de mission pour les droits des femmes, pour la protection de l'enfance, pour la politique de la ville...

### MODALITÉS

**Durée :** 14h réparties sur 2 journées

**Localisation des cours :** École Universitaire de Maïeutique de l'UBO (Brest)

**Tarif 2025 :** 700€/personne

### CANDIDATURE

Bulletin d'inscription en ligne :

**[www.univ-brest.fr/fcsante](http://www.univ-brest.fr/fcsante)**

Formations courtes > Maïeutique

*Pour vous inscrire, vous devez appartenir à l'une des catégories citées dans "Public concerné".*

### ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le 02 98 01 80 42, ou par mail [handicap.referentfc@univ-brest.fr](mailto:handicap.referentfc@univ-brest.fr), dès le début de vos démarches.

### CONTACTS

**École Universitaire de Maïeutique de Brest**

22 avenue Camille Desmoulins  
CS93837 - 29238 Brest cedex 3

Christelle LE BRIS

02 98 01 68 83

[secretariat.fc.esf@univ-brest.fr](mailto:secretariat.fc.esf@univ-brest.fr)

[www.univ-brest.fr/fcsante](http://www.univ-brest.fr/fcsante)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation .....

Date(s) .....

Coût de la formation..... €/personne

### État civil et coordonnées

Nom d'usage ..... Nom de naissance .....

Prénom .....

Profession (obligatoire).....

Date de naissance.....

Adresse postale.....

CP..... Ville.....

Téléphone.....

Email (obligatoire).....

### Modalités

**Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation.**

- > Ce bulletin d'inscription signé vaut "Contrat" pour les prises en charge individuelles. Une convention sera établie pour les personnes dont la formation est prise en charge par l'employeur.
- > Les conditions détaillées dans lesquelles la formation est dispensée figurent ici : **www.univ-brest.fr/fcsante** Formations courtes > *Cliquez sur le domaine concerné.*
- > Notre service doit être informé de toute annulation de la part du stagiaire au **minimum une semaine** avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.
- > L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

### Situation

Vous êtes  salarié•e  profession libérale

Employeur (si salarié•e) .....

N°RPPS ou ADELI .....

Adresse postale (professionnelle).....

CP..... Ville.....

## Financement

### Financement employeur

Nom de la structure .....

N° SIRET .....

Personne à contacter .....

Téléphone ..... Email .....

Adresse .....

.....

### Autofinancement

Cochez cette case si vous financez vous-même la formation ou si vous souhaitez faire une demande de prise en charge par le FIF-PL ou l'ANDPC.

Dans le cadre d'une prise en charge FIF-PL, le règlement est dû à l'issue de la formation.

Le FIF-PL vous remboursera tout ou partie du coût de la formation.

Merci de nous contacter en cas de demande de prise en charge auprès d'un autre organisme.

## Modalités DPC

Dans le cadre d'une prise en charge par l'ANDPC, toutes les étapes (présentielles) du programme de formation sont obligatoires afin de bénéficier du financement proposé. En cas de refus de financement par l'ANDPC le stagiaire s'engage à verser à l'UBO le complément d'inscription.

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation du contrat, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable, et peuvent faire appel au besoin à un médiateur : [mediateur.sufca@univ-brest.fr](mailto:mediateur.sufca@univ-brest.fr). En cas de désaccord persistant, les différends seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de RENNES.

En signant ce contrat, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatifs aux activités de formation continue à l'UBO ([www.univ-brest.fr/fc](http://www.univ-brest.fr/fc) > Ressources > Modalités).

Fait à .....	Fait à Brest
Le .....	Le .....
<b>Signature du stagiaire et cachet</b>	<b>Laurent BOURLÈS</b> <i>Directeur du SUFCA</i>

Bulletin d'inscription à nous retourner **dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de formation**

### Par courrier

Faculté de Médecine et Sciences de la Santé  
Pôle Formation Continue en Santé  
22, avenue Camille Desmoulins  
CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

### Par mail

[fc.sante@univ-brest.fr](mailto:fc.sante@univ-brest.fr)  
Plus d'infos > Tél : 02 98 01 73 89  
Ou sur le site > [www.univ-brest.fr/fcsante](http://www.univ-brest.fr/fcsante)

**Merci de veiller à remplir toutes les rubriques, les bulletins incomplets ne seront pas traités.  
Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.**